

CONSEIL NATIONAL DES APÔTRES AU CONGO

CNAC — ACTION LIGHT OF NATIONS

PROJET COMPLET DU

FORUM NATIONAL DES REPRÉSENTANTS DES PLATEFORMES ET COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES DES ÉGLISES DE RÉVEIL ET PENTECÔTISTES DU CONGO

KANANGA — FÉVRIER 2027

Document de présentation, de mobilisation et d'organisation

À L'INITIATIVE DU CONSEIL NATIONAL DES APÔTRES AU CONGO (CNAC)
Projet destiné aux responsables des plateformes, communautés chrétiennes, Églises de Réveil et Églises Pentecôtistes du Congo.

« VOTRE PRÉSENCE COMPTE. VOTRE VOIX COMPTE. VOTRE STRUCTURE COMPTE. »

Version de travail — préparation du Forum de Kananga

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent projet propose l'organisation, à Kananga au mois de février 2027, d'un Forum national réunissant des représentants des plateformes et des communautés chrétiennes des Églises de Réveil et Pentecôtistes du Congo. L'initiative est portée par le Conseil National des Apôtres au Congo (CNAC).

Le Forum répond à un besoin de concertation, de représentativité et de coordination. Les initiateurs partent notamment du constat exprimé par plusieurs acteurs selon lequel les échanges avec les autorités publiques peuvent être fortement concentrés autour d'une seule plateforme. L'ERC est citée dans ce débat comme une structure ayant acquis une place importante. Le projet ne vise pas à disqualifier l'ERC ni une autre organisation, mais à créer un mécanisme où plusieurs plateformes et communautés peuvent être consultées, représentées et entendues.

Le mécanisme proposé repose sur deux niveaux : un Sénat des représentants, instance interne de concertation, et un Comité national, élu par le Sénat, chargé d'exécuter les mandats collectifs et de servir d'interface avec les institutions publiques. Le Comité ne se substitue pas aux plateformes : il reçoit un mandat, consulte le Sénat, lequel consulte à son tour les bases représentées, puis revient avec une position collective.

Le projet vise ainsi à passer d'une logique de représentation dispersée ou concentrée à une logique de consultation, de mandat, de responsabilité et de compte rendu.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le paysage des Églises de Réveil et Pentecôtistes au Congo comprend de nombreuses Églises, communautés, réseaux et plateformes. Cette diversité constitue une richesse, mais elle peut aussi rendre difficile l'expression d'une position commune lorsqu'une question d'intérêt collectif se présente devant les autorités publiques.

Le besoin identifié par les promoteurs du Forum est donc de créer un cadre national permettant aux différentes sensibilités et plateformes de participer à la définition des positions communes, sans qu'une seule structure ne soit considérée comme l'unique porte-parole de l'ensemble.

Dans le débat ayant conduit à ce projet, la place prise par l'ERC dans certains échanges avec les autorités est présentée comme un motif de préoccupation par d'autres acteurs. Le Forum doit transformer cette préoccupation en une proposition constructive : instaurer un cadre de représentation plus large, transparent et participatif.

Le principe directeur est simple : aucune structure ne perd sa personnalité ; chaque structure conserve son autonomie ; mais les questions communes peuvent être traitées dans un cadre commun.

2.1. Problème auquel le projet veut répondre

• Insuffisance d'un mécanisme commun de consultation entre plusieurs plateformes.

• Risque de concentration de la représentation collective auprès d'un nombre limité d'acteurs.

• Difficulté, pour certaines structures, de faire entendre leurs préoccupations dans les échanges nationaux.

• Absence d'une chaîne claire entre la consultation de la base, la formulation d'une position et la représentation auprès des institutions.

• Besoin de transparence dans les mandats, la désignation des représentants et le compte rendu.

2.2. Réponse proposée

• Organiser un Forum national inclusif à Kananga.

• Mettre en place un Sénat représentatif des plateformes et communautés participantes.

• Faire élire par le Sénat un Comité national d'interface.

• Créer une procédure formelle : plateforme → représentant/sénateur → Sénat → mandat collectif → Comité → institutions → compte rendu.

• Adopter des règles communes de représentativité, d'éthique, de mandat et de reddition des comptes.

3. VISION, MISSION ET PRINCIPES

Vision : contribuer à l'émergence d'un cadre national où les Églises de Réveil et Pentecôtistes peuvent dialoguer, se consulter et se faire représenter de manière pluraliste et responsable.

Mission : créer et maintenir un mécanisme de concertation permettant aux plateformes et communautés participantes de définir collectivement des positions sur les sujets d'intérêt commun et de désigner des représentants chargés de porter ces positions auprès des institutions.

Nature du Sénat : le terme « Sénat » désigne ici une instance interne de concertation et de représentation du Forum. Il ne s'agit pas d'une institution de la République et il ne remplace aucune institution constitutionnelle ou administrative.

3.1. Principes directeurs

Principe	Application
Inclusion	Aucune plateforme participante ne doit être exclue du dialogue en raison de sa taille ou de son influence.
Équilibre	La représentativité doit éviter qu'un seul acteur domine le mécanisme collectif.
Autonomie	Chaque Église, communauté et plateforme conserve son identité, sa doctrine, son organisation et sa personnalité.
Concertation	Les positions collectives sont élaborées après consultation des représentants.
Mandat	Le Comité agit sur la base d'un mandat défini par le Sénat.
Redevabilité	Tout représentant doit rendre compte des démarches entreprises.
Transparence	Les règles de désignation, les responsabilités et les procédures doivent être connues.
Paix	Le Forum privilégie le dialogue et évite les affrontements entre structures.

4. OBJECTIFS DU FORUM

4.1. Objectif général

Mettre en place un cadre national de concertation et de représentation des plateformes et communautés chrétiennes des Églises de Réveil et Pentecôtistes du Congo, capable de produire des positions collectives et de les porter auprès des autorités compétentes.

4.2. Objectifs spécifiques

• Réunir à Kananga des représentants issus d'un éventail aussi large que possible de plateformes et communautés.

• Définir des critères transparents de représentation.

• Constituer le Sénat national du Forum.

• Adopter un règlement intérieur et une charte de fonctionnement.

• Élire un Comité national d'interface.

• Définir les modalités de consultation des plateformes et communautés.

• Établir un mécanisme de transmission des positions vers les institutions et de retour d'information vers les bases.

• Créer des commissions thématiques permanentes ou temporaires selon les besoins.

5. ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE PROPOSÉE

Le dispositif proposé repose sur une séparation claire entre la concertation et l'interface institutionnelle.

Niveau	Fonction principale	Responsabilité
1. Plateformes / communautés	Consultation de la base	Exprimer les besoins, propositions et mandats.
2. Représentants / sénateurs	Porter la voix de leur structure	Consulter, rapporter et participer aux délibérations.
3. Sénat	Délibération collective	Adopter les positions communes et mandater le Comité.
4. Comité national	Interface extérieure	Porter les mandats auprès des institutions et rendre comp
5. Institutions publiques	Dialogue institutionnel	Recevoir les positions et échanger avec le Comité selon le

5.1. Le Sénat

Le Sénat est l'organe de concertation et de délibération du Forum. Il est constitué de représentants désignés ou élus selon les règles qui seront adoptées à Kananga. Il ne doit pas être conçu comme une structure concurrente des plateformes existantes, mais comme un espace de coordination entre elles.

- Recevoir les rapports des représentants.
- Examiner les questions d'intérêt commun.
- Consulter les plateformes lorsque cela est nécessaire.
- Adopter des positions communes.
- Mandater le Comité national.
- Évaluer le travail du Comité.
- Organiser le renouvellement des responsabilités selon les règles adoptées.

5.2. Le Comité national d'interface

Le Comité est élu par le Sénat. Sa mission principale est de représenter, auprès des autorités publiques, les positions qui lui sont effectivement confiées. Il ne parle pas au nom de toutes les Églises sur les questions qui n'ont pas fait l'objet d'un mandat collectif.

- Recevoir les mandats écrits du Sénat.
- Rencontrer les autorités et institutions compétentes.
- Présenter les positions adoptées.
- Négocier ou dialoguer dans les limites du mandat reçu.
- Faire un compte rendu au Sénat après chaque démarche importante.
- Ne pas engager les plateformes au-delà des décisions collectives.
- Maintenir une documentation des démarches institutionnelles.

5.3. Présidence et commissions

Le Forum peut prévoir une Présidence du Sénat, un Secrétariat et des commissions. Les fonctions précises seront déterminées par le règlement intérieur adopté à Kananga.

- Commission Organisation et Gouvernance
- Commission Relations avec les Institutions
- Commission Juridique et Statuts
- Commission Éthique et Médiation
- Commission Communication et Médias
- Commission Jeunesse et Formation
- Commission Développement social et humanitaire

6. MÉCANISME DE PRISE DE DÉCISION

Le cœur du projet est la chaîne de consultation et de mandat. Elle doit empêcher qu'une position personnelle soit présentée comme une position de l'ensemble.

Étape	Processus
Étape 1	Une question d'intérêt commun apparaît.
Étape 2	Le représentant informe sa plateforme ou communauté et recueille son avis.
Étape 3	Les représentants transmettent les avis au Sénat.
Étape 4	Le Sénat débat et, lorsque nécessaire, demande une consultation complémentaire.
Étape 5	Le Sénat adopte une position et définit un mandat écrit.
Étape 6	Le Comité reçoit le mandat et rencontre les institutions compétentes.
Étape 7	Le Comité rend compte au Sénat.
Étape 8	Les représentants retournent vers leurs plateformes pour informer leurs bases.

6.1. Règles minimales de mandat

• Tout mandat important doit être consigné par écrit.

• Le mandat précise la question, la position, les limites de négociation et le délai de compte rendu.

• Le Comité ne peut modifier substantiellement une position sans revenir au Sénat.

• Les démarches urgentes doivent faire l'objet d'une procédure exceptionnelle définie dans le règlement.

• Les comptes rendus institutionnels doivent être archivés.

7. REPRÉSENTATIVITÉ DU SÉNAT

La représentativité est le point central du projet. Le Forum devra éviter à la fois la domination d'une seule structure et une fragmentation impossible à gérer. Les critères définitifs seront adoptés par les participants.

Critère	Principe proposé
Représentation des plateformes	Chaque plateforme participante reconnue par le Forum peut présenter des représentants selon les règle
Représentation des communautés	Les communautés ou réseaux ne relevant pas d'une grande plateforme doivent pouvoir être entendus.
Équilibre géographique	La représentation doit tenir compte des provinces et espaces ecclésiaux concernés.
Diversité des responsables	La participation peut intégrer responsables nationaux, provinciaux, régionaux et délégués mandatés.
Mandat vérifiable	Les représentants doivent pouvoir justifier leur qualité de délégué ou de responsable.

8. STRATÉGIE DE MOBILISATION ET DE RECRUTEMENT

La mobilisation doit être présentée non comme une invitation à rejoindre une nouvelle Église ou à abandonner une plateforme, mais comme une invitation à participer à un mécanisme de concertation commun.

8.1. Message central aux responsables

« Votre plateforme conserve son identité. Votre communauté conserve son autonomie. Mais lorsqu'une question concerne l'ensemble des Églises de Réveil et Pentecôtistes, votre voix doit pouvoir participer à la définition de la position commune. »

8.2. Argumentaire de sensibilisation

• Le Forum n'a pas pour objectif de supprimer ou remplacer les plateformes existantes.

• Le projet veut créer une table où les différentes structures peuvent être entendues.

• Le Comité national n'est pas une autorité supérieure aux Églises : il reçoit un mandat du Sénat.

• Les représentants doivent retourner vers leurs bases avant les décisions importantes.

• Les démarches auprès des autorités doivent être suivies de comptes rendus.

• La participation doit être fondée sur le respect mutuel et non sur l'affrontement.

8.3. Documents de mobilisation

• Lettre d'invitation officielle.

• Présentation synthétique du projet.

• Fiche d'adhésion et de participation.

• Fiche de désignation / mandat du représentant.

• Fiche des attentes et propositions.

• Programme provisoire du Forum.

• Projet de règlement intérieur.

• Projet de Déclaration de Kananga.

8.4. Canaux de mobilisation

• Rencontres directes avec les responsables.

• Courriers et lettres officielles.

• Groupes WhatsApp de coordination.

• Communiqués et vidéos de sensibilisation.

• Conférences préparatoires provinciales ou régionales.

• Relais par les représentants déjà engagés.

9. ORGANISATION DU FORUM DE KANANGA

Le Forum est envisagé vers le milieu du mois de février 2027. La date exacte, le lieu précis, la capacité d'accueil et les modalités logistiques devront être confirmés par le Comité préparatoire.

9.1. Programme indicatif

Séquence	Contenu
Accueil	Enregistrement, vérification des délégations et remise des documents.
Ouverture	Mot de bienvenue, présentation de l'initiative CNAC et rappel des objectifs.
Session 1	État des lieux de la représentation des Églises de Réveil et Pentecôtistes.
Session 2	Présentation et discussion du projet de Sénat.
Session 3	Travaux en commissions : représentation, gouvernance, mandat, relations institutionnelles.
Session 4	Restitution des commissions et amendements.
Session 5	Adoption des principes et du règlement de fonctionnement.
Session 6	Mise en place / élection du Sénat selon les règles adoptées.
Session 7	Élection du Comité national d'interface.
Clôture	Adoption de la Déclaration de Kananga et feuille de route.

9.2. Résultats attendus à la fin du Forum

• Une liste validée des structures et représentants participants.
• Un Sénat national constitué selon des règles adoptées.
• Un Comité national d'interface élu.
• Un règlement ou protocole de fonctionnement adopté.
• Des commissions définies.
• Une Déclaration de Kananga adoptée.
• Une feuille de route pour les 12 mois suivants.

10. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

• Les responsables doivent éviter les attaques personnelles et les accusations non vérifiées.
• Les désaccords doivent être traités dans les mécanismes prévus par le règlement.
• Les intérêts personnels ou institutionnels ne doivent pas être présentés comme des décisions collectives.
• Les mandats auprès des autorités doivent être traçables.
• Les informations sensibles doivent être traitées avec discrétion.
• Toute modification majeure du fonctionnement doit être soumise au Sénat.

11. FEUILLE DE ROUTE DE PRÉPARATION

Période	Action prioritaire	Responsable proposé
Octobre 2026	Finalisation du projet, documents de présentation et fiches d'adhésion.	CNAC / Comité préparatoire
Oct.–Nov. 2026	Identification et prise de contact avec les plateformes et communautés.	Équipe de mobilisation
Nov.–Déc. 2026	Collecte des fiches, lettres de mandat et propositions.	Secrétariat préparatoire
Déc. 2026	Consultations et rencontres préparatoires.	Comité préparatoire
Janv. 2027	Validation des délégations, programme, règlement et logistique.	Comité préparatoire
Début fév. 2027	Confirmation finale des participants et communications.	Secrétariat
Mi-fév. 2027	Tenue du Forum de Kananga.	Tous les délégués
Après Forum	Compte rendu, installation des organes et mise en œuvre de la feuille de route.	Sénat / Comité

12. COMMUNICATION PUBLIQUE

La communication du Forum doit être positive, institutionnelle et rassembleuse. Elle doit présenter le projet comme une démarche de structuration et de dialogue, et non comme une campagne contre une plateforme particulière.

Proposition de message court :

> « À Kananga, en février 2027, les représentants des plateformes et communautés chrétiennes des Églises de Réveil et Pentecôtistes du Congo sont invités à se réunir pour construire ensemble un cadre de concertation, de représentation et de dialogue. L'objectif est que les questions communes soient discutées collectivement, que les mandats soient clairement définis et que les démarches auprès des institutions fassent l'objet d'un compte rendu. »

13. DOCUMENTS À ADOPTER À KANANGA

- Règlement intérieur du Sénat.
- Charte éthique et de comportement.
- Critères de représentativité.
- Procédure de désignation et de renouvellement des représentants.
- Procédure de mandat du Comité auprès des institutions.
- Procédure de compte rendu.
- Déclaration de Kananga.
- Feuille de route annuelle.

14. CADRE BUDGÉTAIRE INDICATIF

Le budget définitif dépendra du nombre de délégués, du lieu retenu, de la durée et des besoins logistiques. Le tableau ci-dessous sert de canevas de préparation et non de budget arrêté.

Poste	Éléments à prévoir	Montant à renseigner
Salle / site	Location, installation, sécurité, nettoyage	_____ FC
Hébergement	Délégués venant de l'extérieur	_____ FC
Transport	Accueil ou appui aux délégations selon critères	_____ FC
Restauration	Repas, eau et pauses	_____ FC
Communication	Affiches, impression, médias, diffusion	_____ FC
Documentation	Badges, fiches, dossiers, certificats	_____ FC
Sonorisation / technique	Audio, projection, enregistrement	_____ FC
Administration	Secrétariat, téléphone, fournitures	_____ FC
Sécurité / premiers secours	Dispositif de sécurité et assistance	_____ FC
Imprévus	Réserve raisonnable	_____ FC
TOTAL	Budget prévisionnel	_____ FC

15. FINANCEMENT ET TRANSPARENCE

- Les sources de financement doivent être identifiées et documentées.
- Les contributions peuvent être institutionnelles, volontaires ou liées à des partenariats autorisés.
- Un registre des recettes et dépenses doit être tenu.
- Un rapport financier doit être présenté aux organes compétents après le Forum.
- Aucun financement ne doit être utilisé pour imposer une décision contraire aux règles adoptées.

16. GESTION DES RISQUES

Risque	Réponse proposée
Perception d'une confrontation entre plateformes	Adopter une communication inclusive et rappeler que le projet ne vise pas à supprimer le
Domination d'un groupe	Fixer des règles de représentation et de vote avant les élections.
Contestations sur les mandats	Exiger des lettres de désignation ou des preuves de représentation.
Désaccords doctrinaux	Limiter le Forum aux questions de concertation et de représentation communes.
Difficultés logistiques	Valider tôt le lieu, le budget, l'hébergement et le transport.
Décisions non suivies	Mettre en place un calendrier de suivi et des comptes rendus obligatoires.

17. INDICATEURS DE RÉUSSITE

- Nombre et diversité des plateformes représentées.
- Nombre de communautés participantes.
- Répartition géographique des délégations.
- Nombre de représentants ayant un mandat vérifiable.
- Adoption effective du règlement.
- Constitution du Sénat.
- Élection du Comité national.
- Nombre de commissions opérationnelles.
- Nombre de démarches institutionnelles effectuées sur mandat.
- Régularité des comptes rendus.
- Niveau de participation des plateformes après le Forum.

18. FEUILLE DE ROUTE DES 12 MOIS APRÈS LE FORUM

Période	Priorité
Mois 1	Installation du Sénat et du Comité, adoption des outils administratifs.
Mois 2–3	Consultations des plateformes et établissement des premières priorités communes.
Mois 4–6	Premières démarches institutionnelles sur mandats précis.
Mois 7–9	Évaluation intermédiaire et ajustements.
Mois 10–12	Rapport annuel, bilan et préparation de la session suivante.

19. CONCLUSION ET APPEL À LA PARTICIPATION

Le projet du Forum national de Kananga repose sur une conviction : la diversité des Églises de Réveil et Pentecôtistes du Congo peut devenir une force lorsqu'elle est organisée autour de mécanismes de consultation, de représentation et de responsabilité.

L'objectif n'est pas de créer une nouvelle autorité religieuse au-dessus des plateformes existantes. Il s'agit de créer un espace où les plateformes et communautés participantes peuvent se retrouver, discuter des questions communes, définir des mandats et confier à des représentants une mission claire auprès des institutions.

La réussite du projet dépendra de la participation réelle des différentes structures, de la qualité des règles adoptées et de la capacité des responsables à privilégier l'intérêt collectif, le dialogue et la transparence.

Le CNAC invite donc les responsables des plateformes, communautés chrétiennes, Églises de Réveil et Églises Pentecôtistes à se préparer, à désigner leurs représentants et à contribuer aux travaux préparatoires du Forum de Kananga en février 2027.

« AUCUNE PLATEFORME NE DOIT ÊTRE OUBLIÉE. AUCUNE VOIX NE DOIT ÊTRE ÉCARTÉE. LES QUESTIONS COMMUNES DOIVENT ÊTRE PORTÉES PAR DES MANDATS COMMUNS. »

20. ANNEXE — DOSSIER DE PARTICIPATION

- Fiche d'adhésion et de participation du responsable.
- Lettre ou attestation de désignation du représentant.
- Présentation de la structure représentée.
- Coordonnées officielles.
- Attentes et propositions.
- Engagement à respecter le règlement du Forum.
- Coordonnées du Comité préparatoire pour le suivi.

DOCUMENT DE TRAVAIL
Forum national des représentants des plateformes et communautés chrétiennes des Églises de Réveil et Pentecôtistes du Congo
Kananga — Février 2027

À l’initiative du Conseil National des Apôtres au Congo (CNAC)
Action Light of Nations